

le MAG

Syndical



JOYEUX
NOEL
A LA
DGFIP





SOMMAIRE

ÉDITORIAL 3

ARTICLES

Lettre ouverte 4-5

Focus sur les manifestations du 14 novembre 6-7

Lignes directrices de gestion 8-9

Réforme des retraites 10-11



Le mag syndical N°32 - DÉCEMBRE 2019

CGT - Finances Publiques

Case 450 et 451 - 263, rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 80 80 - Fax : 01 48 70 71 63

Facebook : @cgt.finpub - Twitter : cgt_finpub

Directeur de publication : O. VILLOIS

ISSN 2118-1527 - CP n°CPPAP : n°0920 S 06183

Composition : CARREMENTCOM - 01 43 02 08 35

Impression : Rivet Presse Edition - Limoges

e.mail : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr

e.mail : dgfip@cgt.fr

Prix : 0,50 €



ÉDITORIAL

Le directeur général des Finances Publiques n'a de cesse d'écrire aux agents que leurs organisations syndicales ne participent plus aux concertations dans le cadre du dialogue social, leur rejetant la responsabilité du manque d'avancées pour les agents en termes de conditions de vie au travail ou encore d'indemnitaires...

Effectivement le dialogue social est rompu... mais qui est responsable ? Celui que rétablit l'esclavage ou celui qui refuse de négocier le poids des chaînes ?

Car c'est bien la seule proposition du DG, il pose ses principes, ses réformes de démantèlement de la DGFIP et propose aux représentants des personnels de s'y associer en « concertant » sur comment atténuer les impacts désastreux sur la vie des agents.

Mais il ne faut pas s'y tromper, ce ne sont pas des avancées pour les personnels qui sont à concerter mais à peine des rustines sur un pneu prêt à éclater !

La CGT Finances Publiques exige en préalable le retrait des réformes en cours, dont le Nouveau Réseau de Proximité (NRP), afin de réellement négocier sur les missions, le réseau et les droits et garanties des agents et celui des Retraites.

A cette exigence, le DG répond par la colère en refusant de recevoir les secrétaires généraux des organisations syndicales représentatives lorsqu'il a essayé de ciseler l'intersyndicale, par le mépris en ne se levant pas à la minute de silence pour nos collègues ayant mis fin à leurs jours, par la manipulation en rejetant la responsabilité sur les syndicats lors du dépôt du droit d'alerte...

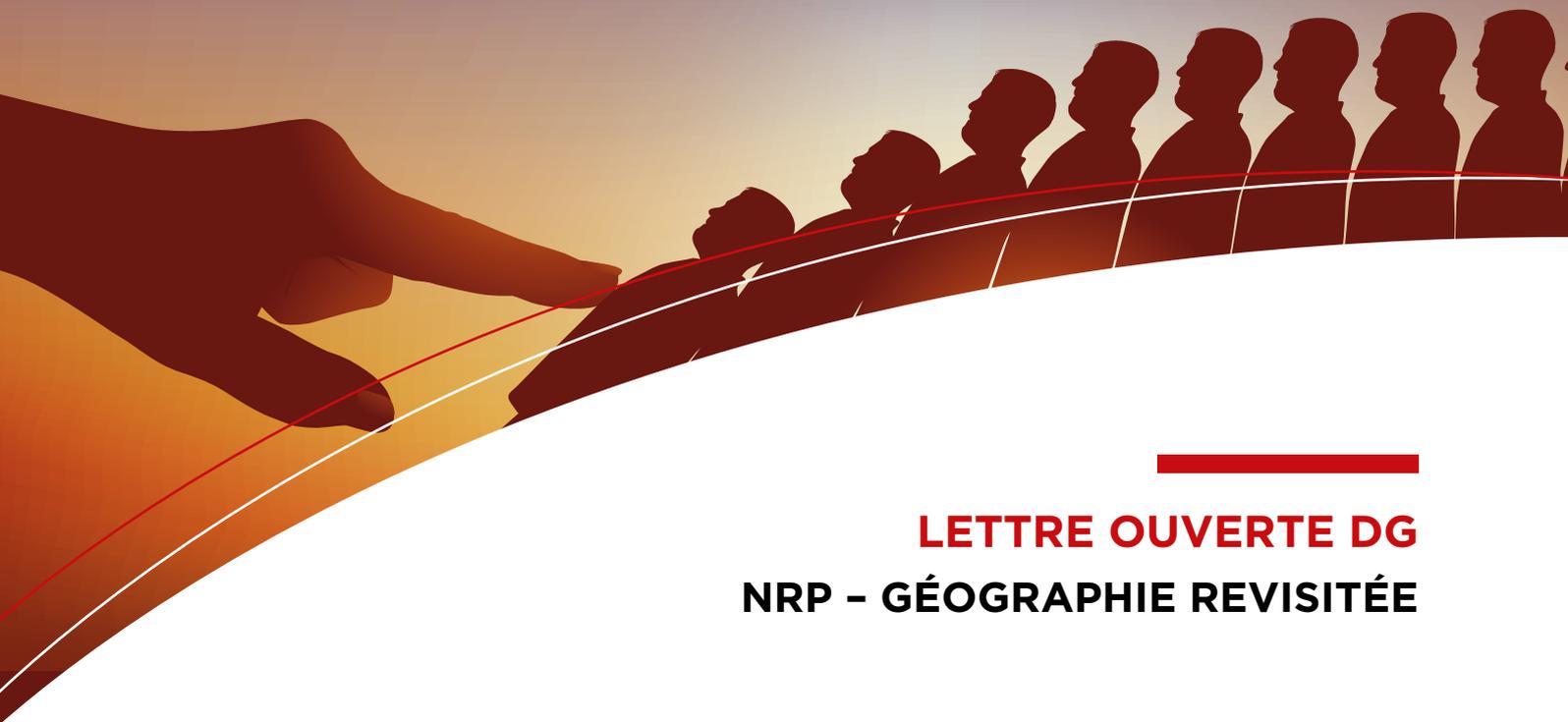
La CGT Finances Publiques est dans son rôle, elle représente les syndiqué.e.s et les agent.e.s qui ne veulent pas de cette destruction de leur administration et du service public rendu auquel ils sont très attachés. La DG est au courant, la CGT lui a dit à maintes reprises, on ne conduit pas une réforme sans les agents et surtout contre eux et le coeur de leurs missions qu'est le service public.

Les agent.e.s ne sont pas dupes et la CGT non plus, la responsabilité est bien du côté du DG, du ministre Darmanin et plus largement du gouvernement.

La CGT Finances Publiques, ses syndiqué.e.s et les agent.e.s qu'elle représente, connaissent leurs missions, sont attachés au service public qu'ils rendent, contrairement à la perception qu'en a le DG.

Alors, Monsieur le directeur, Monsieur le ministre, prenez vos responsabilités, entamez de réelles négociations sur la base du retrait immédiat des réformes en cours !

« Les agent.e.s
ne sont pas
dupes et la CGT
non plus »



LETTRE OUVERTE DG NRP - GÉOGRAPHIE REVISITÉE

Le 8 juillet se tenait un Comité Technique de Réseau (CTR) qui traitait de la géographie revisitée appelée par la suite Nouveau Réseau de Proximité.

Monsieur le directeur général,

Aujourd'hui se tient un Comité Technique de Réseau (CTR) comprenant entre autre dans l'ordre du jour, le « guide pour la phase de concertation », pour ce que vous appelez la géographie revisitée.

La CGT Finances Publiques vous a fait savoir, à la sortie de son congrès, qu'elle refusait de s'inscrire dans les discussions, locales ou nationales, visant à associer les organisations syndicales à la mise en oeuvre du plan du Ministre DARMANIN (dont la « déconcentration de proximité » n'est que la phase 1 de la dislocation programmée de la DGFIP et de ses missions ... création de l'agence de recouvrement, transfert des missions SPL, cadastrales et foncières...).

De la même manière, je vous ai précisé que la CGT Finances Publiques combattrait par tous les moyens ce démantèlement de la DGFIP. Elle sera avec les agents, les élus et les citoyens dans la mobilisation pour le retrait de cette réforme et pour porter une autre conception du service

public. Ainsi, même si cette réunion se tient sur d'autres sujets que la déconcentration de proximité, la CGT n'aura pas pour principe d'aller s'asseoir à la table pendant que les agents se mobilisent pour l'abandon du projet.

La CGT Finances Publiques ne participe donc pas à ce CTR, pour autant nous tenions à vous faire savoir notre analyse, concernant le guide joint aux documents préparatoires et à rappeler nos oppositions et nos revendications.

Les points de contacts, éléments essentiels de votre communication et de celle du gouvernement, ne seront pas des services de la DGFIP. Ils seront des points d'accueils généralistes ou des permanences temporaires, ayant pour objectif d'offrir un « contact » au public.

Ils doivent donc être retirés de « l'addition » pour mettre en exergue la véritable réforme envisagée.

Pour la CGT, cela confirme notre analyse, à savoir qu'il s'agit bien de la destruction du réseau de la DGFIP.

Faire répéter à l'envi par vos directeurs dans la presse locale qu'il n'y aura pas de suppressions d'emploi n'a qu'un objectif : rassurer dans l'immédiat les agents et les élus face à la sidération générée par ce « nouveau réseau de proximité ». Ces mêmes directeurs annoncent pourtant en comités de pilotage élargis que les discussions dans le cadre du contrat d'objectif et de moyen de la DGFIP porteraient sur un volume de reprise d'emploi compris entre 11 et 13 % sur la période 2019-2022.

Le plan social de la DGFIP sera encore plus clair lorsque vous voudrez bien nous transmettre le volume des suppressions d'emplois.

Dans ce guide vous précisez que les marges de négociations portent sur « le lieu d'implantation des services et de leurs antennes pérennes (EN NOMBRE CONSTANT par rapport à la carte d'entrée en négociation). Seul le nombre de points d'accueils mutualisés est négociable, ce qui est significatif de votre conception du réseau de proximité, puisque ce ne sont pas des services de la DGFIP.

Vous inscrivez donc noir sur blanc que cette concertation n'en porte que le nom.

Pour la CGT Finances Publiques, la DGFIP est pourtant un rouage essentiel pour le bon fonctionnement de tous les services publics. Elle collecte les impôts et taxes, contrôle l'impôt, les dépenses etc. Elle a un rôle important auprès des collectivités, en témoignent les lettres et motions des conseils municipaux qui se multiplient. Elle est également indispensable aux usagers, puisque la DGFIP a encore reçu 15 millions de contribuables en 2018, selon les chiffres de votre rapport d'activité.

La CGT Finances Publiques revendique un service public au plus près des citoyens, dont il est le bien commun. Elle refuse que le

tout libéral supprime cette richesse nécessaire aux plus modestes. Elle croit, comme les agents, au sens des missions de la DGFIP.

Ainsi la CGT Finances Publiques exige :

- Le retrait immédiat du plan du Ministre DARMANIN de géographie revisitée ;
- La consolidation et la réimplantation de services de la DGFIP de pleine compétence au plus près des citoyens ;
- Des embauches statutaires et des moyens à la hauteur des besoins pour l'exercice de toutes les missions de la DGFIP ;
- La pérennité de l'exercice de toutes les missions à la DGFIP ;
- Le renforcement du statut des fonctionnaires, seul garant

de l'égalité de traitement des citoyens et de l'indépendance des fonctionnaires vis à vis des pouvoirs publics ;

- L'augmentation des rémunérations, rattrapage de la perte de pouvoir d'achat et abandon du RIFSEEP.

La CGT Finances Publiques continuera à appeler à la mobilisation partout jusqu'à satisfaction des revendications.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, nos salutations distinguées.





RETOUR SUR LES ACTIONS DU 14 NOVEMBRE







LIGNES DIRECTRICES DE GESTIONS : LE MINISTÈRE MET EN ŒUVRE LA PRÉCARITÉ

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 prévoit l'élaboration de lignes directrices de gestions. Profitant de la suppression des CAP dès le 1^{er} janvier 2020, le Ministère a dévoilé le 15 novembre 2019, ses lignes directrices de gestion applicables à tous les agents dès 2020.

3 points particulièrement inquiétants (parmi d'autres) figurent dans celles-ci :

La création du siège éjectable

Entretien systématique pour tous les agents n'ayant pas changé de poste depuis 5 ans pour déterminer les causes de l'absence de mobilité et déterminer l'évolution de carrière de l'agent.

Nous rappelons que si le RIFSEEP est appliqué, la rémunération dépendra du poste occupé et que cette mobilité aura forcément des conséquences financières.

Toutes les affectations au choix du prince

Le critère principal d'affectation sera désormais l'adéquation entre le profil du candidat et les compétences attendues sur le poste AVANT les critères d'ordre familial ou social et bien sûr l'ancienneté de l'agent.

Nos affectations à durée déterminée

Le ministre va établir dès 2020 une liste de postes avec des

durées minimales et maximales d'affectation :

- Les postes peu attractifs se verront affectés d'une durée minimale (métier technique ou région où le turn-over est important) ;
- À l'inverse les postes attractifs, géographiquement ou fonctionnellement, seront dotés d'une durée maximale afin d'éviter les durées d'occupation excessives. De même les postes de management ou d'expertise de niveau A seront dotés d'une durée maximale de 5 ans, période après laquelle **l'agent devra quitter son poste.**

Plus rien ne s'opposera désormais au petit jeu des chaises musicales organisé par les directeurs locaux.

Le gouvernement, ainsi que le ministère de l'action et des comptes publics, s'attaquent à des instances auxquelles les agents sont très attachés. En effet, les CAP sont des lieux de discussions essentiels autour de leurs carrières et de leurs évolutions.

Ces mêmes CAP, avec des mécanismes individuels et collectifs

de défense, permettent aussi aux agents de faire valoir et reconnaître la qualité du service public qu'ils rendent au service de l'employeur, de l'État et des populations.

Or, le rôle et les missions des CAP sont supprimés ou presque ce qui ne permettra plus aux agents et aux organisations syndicales qui les représentent de défendre leurs droits.

C'est le risque de recours supplémentaires aux tribunaux administratifs générateurs de coût et de tensions supplémentaires, tant pour les agents que les employeurs.

Par ailleurs, dans un contexte de manque de moyen et d'engorgement des juridictions administratives, le règlement des contentieux interviendra dans des délais très longs et inacceptables.

De plus, il ne s'agit pas seulement de supprimer ces instances mais aussi d'introduire parallèlement la volonté de précarisation et de suppression des emplois de fonctionnaires, statutaires et permanents occupés par les titulaires, dans la Fonction



Publique à travers notamment les dispositifs permettant de recourir à une contractualisation accrue, le licenciement des agents, l'incitation à des départs volontaires, la mutation obligatoire, l'introduction de la rupture conventionnelle, etc.

Ces mesures sont en totale contradiction avec une fonction publique de carrière dotée d'emplois

statutaires pour rendre un service de qualité à la population sur tout le territoire.

Pension

RÉFORME DES RETRAITES : UNE RÉGRESSION SOCIALE PROGRAMMÉE

Après 18 mois de concertations le Haut-commissaire à la réforme des retraites (HCRR) Jean-Paul Delevoye a remis au cœur de l'été un rapport (dont les exemples de carrière se sont avérés être « bidonnés ») avec ses préconisations concernant ce que devrait être, selon lui, le système universel de retraite en France. A la rentrée, le premier Ministre a reçu l'ensemble des partenaires sociaux, puis a présenté devant le Conseil économique social et environnemental (CESE), le calendrier de cette réforme pour une adoption de la loi à l'été 2020.

Pas avare de malhonnêteté intellectuelle, le premier Ministre a pris en exemple la gouvernance du régime complémentaire AGIRC-ARRCO, « modèle de paritarisme » selon lui, pour un pilotage d'équilibre.

S'agissant justement d'un régime à points, on peut voir les effets d'un pilotage sous contrainte où l'équilibre résulte de la baisse des prestations servies et de mesures de pénalisations sur les pensions. Toujours pour mieux endormir la population et diviser les français, il a annoncé l'organisation d'une grande consultation citoyenne jusqu'à la fin de l'année 2019, sur le modèle du Grand Débat : mise en ligne d'une plateforme numérique, et organisation de réunions en territoires par des élus locaux et associations.

Pour la CGT, ce débat ne doit pas être le petit frère de celui organisé au printemps dernier. Elle est prête à aller au débat avec les citoyens, mais pas à reproduire une mascarade avec un tribun en bras de chemise

qui joue les professeurs. Comment ce gouvernement peut-il encore parler de concertation quand il ne répond pas à l'urgence sociale ? Il est temps qu'il arrête de faire croire que sa réforme pourrait répondre aux inégalités, alors que celles-ci sont dans la vie active et que c'est là qu'il convient de les corriger.

La CGT a fait valoir qu'elle a participé à toutes les réunions avec le HCRR, sans n'en manquer aucune. Lors de ces rencontres, elle a fait des propositions visant à améliorer et renforcer notre système de retraite. Les 42 régimes existants, répondent à des objectifs de prise en compte des spécificités propres aux métiers et carrières, mais aussi et surtout permettent de prendre en compte la pénibilité et la dangerosité de certaines professions. Supprimer les régimes ne résoudra pas les inégalités à la retraite, puisqu'elles résultent des inégalités durant la vie professionnelle. Or, il n'y a pas de volonté politique de ce gouvernement de s'attaquer à ces dernières, comme l'illustre

les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes.

Pour la CGT, il faut rétablir un droit au départ dès 60 ans, avec un niveau de pension qui ne soit pas inférieur au Smic. Il faut également mieux prendre en compte la pénibilité par des possibilités de départs anticipés pour les salariés exposés à des travaux pénibles ou dangereux, et ce aussi bien pour ceux issus du privé que du public.

Pour arriver à ces objectifs (entre autres), il faut s'attaquer à la question du financement en augmentant les recettes. Cela passe par une hausse générale des salaires et une réelle égalité salariale, mais aussi par la hausse des taux de cotisations, et surtout par l'élargissement de l'assiette de celles-ci à tous les revenus du travail. Aujourd'hui il n'est pas acceptable que l'intéressement, la participation et l'épargne retraite, soient exonérés.

Il faut également moderniser la fiscalité du capital avec une contribution sociale sur les revenus

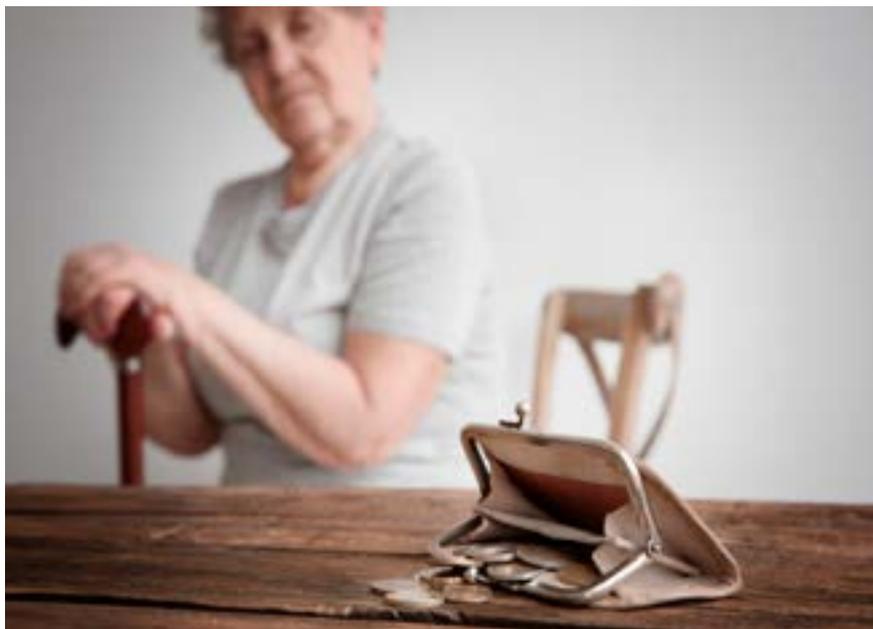
financiers distribués par les entreprises. Alors que les dividendes versés par les entreprises du CAC40 battent des records, il est important de recentrer le fait que c'est le travail qui produit la richesse, et que ce qui est en cause c'est justement la répartition de celle-ci.

Le rapport n'a repris aucune de nos propositions formulées. Recommencer les discussions n'amènera qu'à répéter ce que nous avons dit durant tout ce temps.

Les orientations sur l'âge pivot à 64 ans, ou sur l'allongement de la durée de cotisations, combinées à un système à points, feront que ceux qui ont de bons salaires auront de meilleures retraites que les personnes confrontées à la précarité. Pour pouvoir répondre à ces contraintes, encore faut-il pouvoir continuer son activité jusqu'à ces âges. Or, plus de la moitié des travailleurs ne sont plus en activité après 60 ans, soit qu'ils sont en incapacité, soit qu'ils sont au chômage de longue durée (les plans sociaux ciblant toujours en premiers les plus de 55 ans).

Il y a une incohérence à vouloir faire travailler les «sénior» quand dans le même temps, les jeunes ont de plus en plus de mal à accéder à l'emploi stable. Le gouvernement est dans une position dogmatique : casser le contrat social hérité du programme du CNR. La mise en place de notre système de sécurité sociale, et avec lui de la retraite solidaire, est attaqué par les multiples réformes en cours.

Ces attaques ne peuvent être dissociées de celle du statut de la fonction publique, et du plan de restructuration à la DGFIP. L'esprit de la réforme, c'est aussi faciliter les mobilités professionnelles, et accompagner le plan social en cours à la DGFIP (et d'une manière plus large dans toute la fonction publique). Pour toutes ces raisons, la CGT finances publiques appelle les personnels à se mobiliser sur l'ensemble de ces luttes, et à les faire converger.



La DGFIP au cœur de la réforme

La DGFIP occupe une position centrale dans l'organisation de l'appareil d'Etat, et plus largement dans celle des institutions. Chaque modification dans les compétences de cette organisation, ou dans leur périmètre, a un impact sur notre administration. La réforme des retraites n'échappe pas à ce constat. Derrière la mise en place d'un système universel se profile une réorganisation complète du recouvrement fiscal et social : c'est le sens de la mission « Gardette ». Dans celle-ci, la DGFIP (et nos collègues de la Douane) sera forcément impactée par l'idée sous-jacente de créer une agence unique du recouvrement. S'opposer à cette réforme signifiera aussi défendre nos missions, notre réseau, et nos emplois.

**POINTS DE CONTACT, RETRAITE PAR POINTS :
NOUS N'AVONS PAS LE MÊME POING DE VUE !**

